

MINISTRE DE LA SANTE ET
DE L'HYGIENE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL



N° - 0011 MSHP - SG

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

Bamako, le 02 JAN 2014

Le Ministre de la Santé
et de l'Hygiène Publique

A

M. Seth Berkley
Président Directeur Général de
GAVI
www.gavialliance.org
info@gavialliance.org
Tél : +41 22 909 6500
Fax : +41 22 909 6555
2 Chemin des Mines
1202 Geneva – Switzerland (Suisse)

REF : Votre lettre GAVI/13/748/ea/dp du 04 décembre 2013

Objet : Eclaircissement par rapport à la demande de soutien au vaccin contre
le papillomavirus humain (VPH) soumis par le Mali à GAVI en septembre 2013.

Monsieur le Président Directeur Général,

J'accuse réception de votre courrier dont la référence et l'objet sont ci-dessus cités.

Pour répondre aux différentes préoccupations du Comité Exécutif Indépendant de GAVI, le groupe technique de travail sur la vaccination a tenu à cet effet des séances de travail.

Suite à ces séances de travail, je vous fais parvenir, ci-joint, le point des réponses apportées à chacune des préoccupations du Comité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de ma franche collaboration.

Ampliation :
DNS..... P/Info

P/Le Ministre P.O.
Le Secrétaire Général

Pr Ousmane DOUMBIA
Chevalier de l'Ordre National



**REPONSES AUX DEMANDES DE CLARIFICATIONS
DU COMITE D'EXAMEN INDEPENDANT (CEI) DE GAVI**

(Éclaircissements par rapport à la demande de soutien au vaccin contre le
Papillomavirus humain (VPH) soumis par le Mali à GAVI en septembre 2013)

Démonstration du vaccin contre le papillomavirus humain (VPH)

Recommandation : Approbation avec éclaircissements

Clarifications :

- **Clarification de l'implication du secteur privé (éducation et santé) dans le programme de démonstration.**

Au Mali, le taux de scolarisation ne se calcule pas par tranche d'âge mais par cycle. Selon l'annuaire du fondamental, CPS, 2010-2011 du Ministère de l'Éducation de l'Alphabétisation et des Langues Nationales, le taux brut de scolarisation national au 1er cycle est de 81,50% dont 74 % chez les filles.

Le tableau II indique plutôt la proportion des filles âgées de 9-13 ans qui ont été effectivement dénombrées dans les écoles selon les informations recueillies auprès des autorités en charge de l'éducation en 2012. Ces informations concernent aussi bien les écoles publiques, privées, communautaires que les medersas.

Il existe des dispositions réglementaires entre l'Etat et le secteur privé (écoles, medersas) qui régissent l'exercice en privé. Malgré leur caractère privé, elles sont sous la tutelle du Centre d'Animation Pédagogique (CAP).

Parallèlement aux associations et groupements, des cellules composées par le corps enseignant (public, privé, communautaire et medersa) seront mises en place au niveau des Centres d'Animation Pédagogique pour l'identification, la mobilisation, la vaccination et le suivi des filles scolarisées pour les 3 doses

Les structures de santé privées font partie intégrante du système de santé au Mali. A ce titre elles sont impliquées dans la collecte, l'analyse et la transmission des informations sanitaires. De ce fait dans le domaine de la vaccination et de la surveillance, elles bénéficient des formations/supervisions et sont dotées en vaccins et matériels de chaîne du froid par l'Etat.

Le personnel des structures privées, communautaire et parapubliques sera fortement impliqué dans la réussite du programme. Les filles recevront le vaccin aussi bien dans les formations sanitaires publiques que privées en centre fixe et dans les villages / quartiers en stratégie avancée.

- **Envisager l'augmentation de la représentation des OSC dans le CCIA et le GCT.**

Le CCIA a été créé par décision N° 0824/MS-SG du 29 novembre 2002. Les comptes rendus des réunions de 2012-2013 sont disponibles.

Une relecture de la décision de création du CCIA est envisagée au premier trimestre 2014 en vue de l'élargir aux organisations de la société civile notamment la Fédération Nationale des Associations de Santé Communautaire (FENASCOM), et à d'autres ministères (Promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, l'Education Nationale, la Communication), le secteur privé à travers le Conseil National du Patronat.

Le CCIA se réunit une fois par trimestre. Cependant en 2012 et 2013, sur les quatre réunions statutaires prévues, trois ont été tenues en raison de la crise sociopolitique.

Le retour à l'ordre constitutionnel normal permettra de respecter la fonctionnalité du CCIA tant par le rythme des réunions statutaires que la représentativité.

Dans le cadre de l'harmonisation du PPaC avec le GVAP, il est prévu un projet de création d'un Groupe Consultatif Indépendant. Ce groupe peut faire appel à toutes personnes ressources selon le besoin. Ce projet d'arrêté de création sera soumis au Ministère de la Santé au premier trimestre 2014. Il remplacera le Groupe Consultatif Technique.

- **Envisager de réviser le calendrier pour accorder plus de temps à la formation et l'administration du vaccin, mais le limiter aux 24 mois indiqués à compter de l'administration de la première dose du vaccin.**

La période de démonstration s'étendra du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2016.

Le calendrier détaillé de formation sera élaboré au plus tard en juin 2014. Les sessions de formations et d'informations des différents acteurs se dérouleront simultanément sur les deux sites de démonstration entre le 1er août et le 30 septembre 2014.

- **Réviser et ajuster le budget afin de réduire les dépenses prévues de certains postes (par ex., études de l'intervention de santé à l'intention des adolescents et assistance technique non définie la première année et mise au point de la stratégie de contrôle du cancer du col utérin) et couvrir les coûts d'autres postes (par ex. évaluation de la couverture la deuxième année).**

Dans le plan de démonstration, il est prévu deux évaluations de la couverture vaccinale au cours de la période de démonstration pour un montant total de 23 190 \$US.

Le coût de chaque évaluation s'élève à 11 595 \$US, mais le montant global a été planifié pour la 1ère année dans le souci de respecter les directives techniques de GAVI. La première évaluation se déroulera en juin 2015 et la deuxième en juin 2016.

Concernant le volet assistance technique locale, trois experts nationaux seront recrutés dans le domaine de la recherche et du cancer. Le budget de l'assistance technique comprend les honoraires, le fonctionnement (internet, fournitures de bureau, carburants pour le déplacement, motivation des secrétaires), les réunions du comité technique.

En ce qui concerne l'élimination des déchets biomédicaux, elle va s'inscrire dans le système actuel d'élimination des déchets biomédicaux qui est fonctionnel dans tous les districts.

- **Fournir des informations plus détaillées sur les mécanismes visant à toucher les garçons adolescents (non inclus dans cette intervention sexospécifique) et les hommes (qui jouent un rôle essentiel de contrôleurs pour les interventions sanitaires).**

Des activités de déparasitage seront organisées à l'intention des garçons adolescents. Les garçons adolescents et les hommes seront également ciblés par des activités spécifiques de communication sur la sexualité.

- **Mieux décrire les caractéristiques du nombre élevé de filles non scolarisées afin de documenter les activités proposées.**

Dans le programme de démonstration du vaccin anti-VPH, le nombre de filles non scolarisées est élevé par rapport aux filles scolarisées pour des raisons diverses liées à la pauvreté, l'abandon scolaire et l'ignorance. Dans les ménages, la majorité des parents d'enfants accordent plus d'importance à la scolarisation des garçons que des filles. Le taux d'abandon scolaire est plus élevé chez les filles que chez les garçons.

Les filles non scolarisées participent aux activités familiales à savoir les travaux domestiques, les petits commerces, la mendicité. Cette cible se caractérise par une grande vulnérabilité aux infections sexuellement transmissibles et à l'exploitation domestique.

- **Veillez-vous assurer que, si vous réalisez des activités susceptibles d'être considérées comme de la recherche, vous demandez bien les approbations éthiques correspondantes conformément à vos directives nationales et, le cas échéant, veuillez soumettre un exemplaire de la lettre d'approbation avec les prestations de la première année.**

Au Mali toutes les recherches scientifiques sur l'Homme sont soumises à l'approbation d'un Comité d'éthique. La présente démonstration s'inscrit dans une suite logique de l'étude réalisée par l'équipe de CVD/CNAM qui a déjà obtenu l'approbation du comité national d'éthique pour la science et la santé.

Bamako, le 31 décembre 2013


